



Service
d'authentification
gouvernementale



S'AUTHENTIFIER, C'EST SIMPLE!



Accédez à divers services en ligne du gouvernement du Québec



Accessible



Accédez en tout temps aux services du gouvernement et à vos dossiers en ligne à l'aide du Service d'authentification gouvernementale sur votre ordinateur, votre tablette ou votre téléphone mobile.



Sécuritaire



Le gouvernement du Québec a à cœur la protection des renseignements personnels et s'assure que ceux-ci sont protégés en tout temps.

Voir comment y accéder au verso



Service
d'authentification
gouvernementale

Pour plus de détails sur l'accès aux services en ligne du gouvernement et la création d'un compte au Service d'authentification gouvernementale, consultez [Québec.ca/authentification-gouvernementale](https://quebec.ca/authentification-gouvernementale).

Pour utiliser le **Service d'authentification gouvernementale**, vous devez vous créer un compte. Voici comment :

1

Rendez-vous sur le site [Québec.ca/authentification-gouvernementale](https://quebec.ca/authentification-gouvernementale).

2

Afin de **valider votre identité**, il vous faudra avoir en main les informations suivantes :

Votre numéro
d'**assurance sociale**

123 456 789

Jean Tremblay

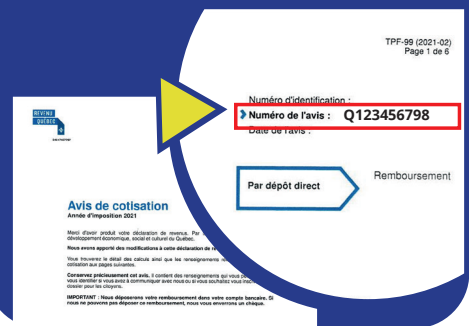
Votre numéro de
carte d'assurance maladie

situé sur le **devant** de la carte



Votre numéro
d'**avis de cotisation**

de l'une des deux plus récentes années d'imposition. Le numéro commence par **Q** et **M** et contient **11 caractères**.



Le numéro de référence de
votre **permis de conduire**

situé sur le **devant** de la carte



OU

Le numéro de référence de
votre **carte d'assurance maladie**

situé au **dos** de la carte, uniquement si délivrée après janvier 2018



- **Vous n'avez pas d'avis de cotisation en main?** Connectez-vous à Mon dossier de Revenu Québec pour récupérer une copie électronique.
- **Vous n'avez pas votre numéro d'avis de cotisation ou l'un des deux numéros de référence?** Demandez à recevoir un secret d'identification par la poste. Vous pouvez demander ce secret au moment de créer votre compte au Service d'authentification gouvernementale. Une fois ce secret reçu, vous pourrez poursuivre la création de votre compte.